



Foire aux questions - Microprogramme de 2e cycle en Coaching Sportif (MiCS)

À qui s'adresse le MiCS?

Le microprogramme s'adresse uniquement à des entraîneurs qui encadrent actuellement des athlètes, donc qui ont un milieu de pratique. Les étudiants gradués actuellement inscrits dans un programme de maîtrise à l'UL sont aussi admissibles pourvu qu'ils soient entraîneurs dans un contexte compétitif et qu'ils aient un milieu de pratique professionnelle.

Est-ce que je dois entraîner des athlètes de haut niveau?

Il n'y a pas d'exigences particulières concernant le niveau des athlètes entraînés. Cependant, les athlètes sous la responsabilité de l'entraîneur doivent faire partie d'un réseau de compétition (par exemple encadrer des athlètes du contexte compétition du programme national de certification des entraîneurs). Il y a donc un calendrier de compétitions et des entraînements sur une base régulière.

Quels documents dois-je fournir?

En plus du formulaire de demande d'admission, tous les entraîneurs intéressés à poser leur candidature doivent fournir un CV portant UNIQUEMENT sur leurs expériences d'entraîneur (et d'assistant-entraîneur si tel est le cas) ainsi qu'une lettre de leur employeur appuyant leur demande (supérieur immédiat de l'entraîneur). Pour la lettre de l'employeur, nous voulons faciliter le travail de l'entraîneur. Étant donné qu'il y aura quelques déplacements à Québec, on souhaite que l'employeur soit avisé et qu'il autorise l'entraîneur à quitter le travail (le cas échéant) pour venir assister à certains cours ou pour les évaluations. Si vous n'avez pas de lettre, ce n'est pas dramatique, mais vous ne pourrez pas donner le travail comme excuse pour ne pas assister aux activités obligatoires en présentiel.

Puis-je suivre le MiCS à distance?

Bien que nous privilégions la présence des entraîneurs lors des cours, la majorité des cours du MiCS peuvent être suivis à distance en mode synchrone. Un entraîneur qui ne peut pas se déplacer à l'Université Laval pour un cours pourra se brancher à distance à l'heure prévue du cours et participer à distance. Nous sommes conscients que l'horaire atypique des entraîneurs exige plusieurs déplacements dans le cadre de leur travail. Nous ne voulons donc pas pénaliser ces entraîneurs. Tous les entraîneurs devront cependant être présents physiquement lors des évaluations (dans le cas de contraintes majeures qui empêcheraient un entraîneur de se présenter à une évaluation, des ententes avec la direction du programme seront possibles) et lors de certains cours où des activités particulières seront présentées (voir réponses aux prochaines questions).

À quels moments devrai-je me déplacer à l'Université Laval pour les cours du MiCS?

Le cours de 1 crédit (EPS-6012) est le premier cours auquel les entraîneurs doivent s'inscrire pour amorcer leur microprogramme. Ce cours est obligatoirement en présentiel, c.-à-d. que la présence physique des entraîneurs est requise. Pour 2017, ce cours aura lieu sur une période de 2 ½ jours: 28, 29 et 30 août inclusivement.

En plus du cours de 1 crédit complètement en présentiel, les entraîneurs devront toujours se présenter physiquement lors du premier cours de chaque cours de trois crédits. Les autres moments de présence auront lieu lors des évaluations. Les entraîneurs seront avisés des dates obligatoires de présence au début de chaque cours de trois crédits.

Puis-je suivre le MiCS à temps partiel?

Les entraîneurs peuvent faire le MiCS à temps partiel. Un entraîneur pourrait, par exemple, suivre le premier cours de 1 crédit (EPS-6012) et par la suite s'inscrire uniquement à un des quatre cours de 3 crédits qui composent le MiCS. Il n'y a pas d'exigence quant au nombre de cours à suivre annuellement. Cependant, un entraîneur ne peut pas être plus de trois sessions consécutives sans s'inscrire à au moins un cours. Si cela devait se produire, il devrait alors refaire une demande d'admission.

Quand débute le MiCS?

En plus du cours de 1 crédit (EPS-6012) qui sera offert en août 2017, deux cours seront offerts à partir de septembre 2017 (EPS-7015 et EPS-7016). Ces cours sont les deux cours du MiCS qui sont étalés sur huit mois afin de permettre aux entraîneurs d'intégrer à leur pratique professionnelle les nouvelles connaissances acquises. Ces cours sont offerts en moyenne deux mardis par mois (voir l'horaire détaillé à la prochaine question). Les deux autres cours qui complètent le MiCS (EPS-7016 et EPS-7017) seront offerts de janvier à avril 2018.

Quel est l'horaire de l'automne 2017?

*À moins d'indication contraire, les cours ont lieu de 9h00 à 16h30

EPS-6012: Analyse de sa pratique professionnelle (présence physique obligatoire pour les 2 ½ jours)

Lundi 28 août: 13h00 à 17h00

Mardi 29 août: 8h30 à 16h30

Mercredi 30 août: 8h30 à 15h00

EPS-7016: Analyse et planification

8 septembre

10 octobre

21 novembre

12 décembre

16 janvier

6 février

Examen 13 mars (13h30- 16h30)

Conclusion 10 avril (13h30-16h30)

EPS- 7015: Efficacité Intervention

5 septembre

17 octobre

14 novembre

5 décembre

9 janvier

23 janvier

13 février

20 mars

10 avril (9h00-12h00)

24 avril

8 mai